



" BULLETIN "

NUMÉRO : 2018-03

DATE : 2018-04-30

AU DOSSIER : 2018-06-02

Le présent bulletin a pour but de vous informer que nous tiendrons la Première Assemblée générale régulière **le vendredi 1^{er} juin 2018, à 11 h.** Celle-ci aura lieu à l'**Hôtel Manoir Saint-Sauveur, situé au 246 chemin du Lac-Millette, à Saint-Sauveur, à la salle Everest AB.**

Nous comptons sur votre présence lors de cette assemblée pour ratifier, modifier ou révoquer les décisions qui auront été prises lors du 50^e Congrès annuel des délégués.

Soyez également informés qu'une entente a été prise avec les autorités de la Sûreté du Québec, à l'effet que les membres, de la région immédiate où se tiendra l'assemblée et qui seront en devoir, puissent assister à cette assemblée en autant que ceci ne perturbe pas les opérations régulières et qu'ils aient l'autorisation de leur supérieur. La Sûreté du Québec fera parvenir une correspondance aux gestionnaires leur demandant leur collaboration en ce sens.

**PREMIÈRE
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
RÉGULIÈRE 2018**

Voici, dans les lignes qui suivent, l'ordre du jour de cette Première Assemblée générale régulière.

- 1- Ouverture de l'assemblée à 11 h, le vendredi 1^{er} juin 2018.
- 2- Appel des membres du Conseil de direction.
- 3- Avis de motion pour les amendements aux règlements d'assurance-maladie.
- 4- Avis de motion pour les amendements aux règlements de la Caisse de sécurité et de bien-être.
- 5- Avis de motion requis par l'article 13.04 A) ii) des Statuts et Règlements de l'APPQ.
- 6- Clôture ou ajournement.

Nous vous demandons d'aviser tous vos membres de la teneur de cette Assemblée générale régulière, car nous comptons sur leur présence lors de cette assemblée.

Le vice-président aux Ressources humaines,

Mathieu Sauvageau

MS/sl